

Une évaluation continue de la menace

C'est un choix délibéré. L'évaluation de la menace et les mesures qui doivent être prises pour y répondre doivent être prises dans un cadre centralisé. Dans ce cadre, deux services ont un rôle clé à jouer : le centre de crise du ministère de l'Intérieur et l'Organe de coordination de la menace (Ocam). Le second évalue la nature de la menace. Sur cette base, le premier décide des mesures à prendre.

Le processus est similaire pour une menace terroriste diffuse, comme celle à laquelle la Belgique est confrontée actuellement ou pour d'un événement prévisible, comme un sommet international auquel sont conviés des personnalités.

La clé est l'information. Cette information peut venir d'une autorité locale, d'un citoyen ou encore des services qui interviennent en appui pour le centre de crise et l'Ocam. Il s'agit des services de police (locale et fédérale), des services de renseignement civil et militaire, des douanes, des Affaires étrangères ou encore du SPF Mobilité (notamment pour les aéroports), explique Benoît Ramacker (Centre de crise).

Un premier recoupement des informations est effectué au niveau de l'Ocam. Ce sera à cet organe d'effectuer une évaluation de la situation et de la menace afférente. L'objectif est de regrouper toute l'information disponible en un endroit bien précis et de faire une seule évaluation centralisée. L'Ocam rédige alors un rapport dans lequel il se prononce sur un niveau de menace terroriste sur une échelle de 1 (faible) à 4 (très grave). Actuellement, nous sommes au niveau 2 (moyen, soit une menace peu vraisemblable), sauf pour une série de lieux où l'on est au niveau 3. L'évaluation de l'Ocam est permanente : il ne se passe en tout cas pas une semaine sans que l'Ocam remette un rapport d'évaluation.

Ces rapports sont confidentiels et accessibles pour les personnes disposant d'une habilitation de sécurité. Sur cette base, le centre de crise détermine les mesures de précaution et de protection à prendre. Cela peut être un contrôle des personnes, véhicules et objets suspects, l'installation de blocs de béton ou de chevaux de frise, voire une surveillance 24 heures sur 24. C'est aux services d'appui, qui ont fait remonter l'information, d'opérationnaliser les mesures, avec leurs moyens et en fonction de leur organisation. La boucle est ainsi bouclée.